

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2018
COMPTE-RENDU

Le 28 mai 2018, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX (à partir de 20h15), Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, Agnès GRIVAZ, Josiane COUDURIER, René CARME, Annie MOREAU, Sylvaine BOIG, Patrick REY (à partir de 20h15)

Absents : Michel BERTHET (absent, pouvoir à René CARME), Denis QUIVET, Hervé BEL, Nathalie RUFFIN (pouvoir à Catherine BOSC), Céline GROS

Secrétaire de séance : Catherine BOSC

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 5

Votants : 12

La séance débute à 20h15

DELIBERATION N° D023-2018 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

DELIBERATION N° D024-2018 : Domaine privé communal – Changement de commerçant boulangerie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte afin de :

ETABLIR un rectificatif disant que le bail devait être conclu au profit de la SARL et non à Monsieur David FOURNIER.

AGREER la cession et accepter le CESSIONNAIRE comme successeur du CEDANT,

DECHARGER le CEDANT de son obligation de solidarité de paiement du loyer,

FAIRE RESERVE de tous droits et recours contre le CEDANT, notamment pour les loyers et charges exigibles ;

DECLARER n'avoir à l'encontre du CEDANT, aucune instance relative à l'application des conditions du bail dont il s'agit.

20h15 : arrivé de Messieurs VUAGNOUX et REY

DELIBERATION N° D025-2018 : CC4R – Prolongation de la mise à disposition du service secrétariat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

RECONDUIT la mise à disposition du service secrétariat de la CC4R pour une période de 4 mois, jusqu'en septembre 2018.

DELIBERATION N° D026-2018 : Décisions budgétaires – Décision modificative n°1 du budget communal 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la Décision modificative n°1 au Budget prévisionnel 2018 telle que suit :

Dépenses de fonctionnement

011 charges à caractère général
-280.05€

67 titres annulés sur exercices antérieurs
+ 280.05€

DELIBERATION N° D027-2018 : Avenant à la convention pour la gestion d'une agence postale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant à la convention pour la gestion d'une agence postale, avec les horaires suivants, à compter du 12 juin 2018

- Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 15h – 18h30
- Samedi 10h – 12h

A Peillonex le 31 mai 2018
Le Maire, Daniel TOLETTI

